

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

SAUMUR, 1^{er} DÉCEMBRE

LA SÉANCE DE SAMEDI

M. Clémenceau n'a pu passer par la brèche qu'il croyait avoir suffisamment ouverte. M. Etienne sort néanmoins tout meurtri d'un débat dans lequel il a plaidé les circonstances atténuantes et a demandé la confiance pour l'avenir, tout en reconnaissant que dans le passé le sous-secrétaire des colonies méritait un blâme. Le vote d'avant-hier est un bill d'indemnité, mais non d'approbation.

Quant à M. Rouvier, ses amis eux-mêmes s'étonnent qu'il ne soit pas parti, ayant déjà été chassé. Ils le considèrent comme condamné et son portefeuille fait l'objet d'ardentes convoitises.

Ainsi la question de cabinet est ouverte. M. Clémenceau rentre en scène, c'est assurément pour en faire sortir les ministres. A la veille des élections sénatoriales, l'incident ne manque pas de gravité.

Il n'y a rien qui puisse déplaire aux conservateurs, car ceux-ci n'ont aucun désir de conclure, comme jadis les solutionnistes, un pacte avec M. Rouvier. Ce qu'ils veulent, avec le pays, c'est une politique d'honnêteté et d'économie, et non pas un échafaudage constant d'emprunts sur impôts et d'impôts sur emprunts.

En cela, ils ne font, du reste, que tenir les promesses formelles faites par eux aux électeurs qui en ont pris acte et en souhaitent la réalisation.

INFORMATIONS

M. CLÉMENCEAU

Sous ce titre, le *Paris* publie la note suivante :

« La discussion relative aux congrégations va venir très prochainement devant la Chambre.

« A ce sujet, on annonce que M. Clémenceau prononcera un grand discours et prendra une part vive dans le débat.

« Si nous en croyons des renseignements certains, M. Clémenceau serait décidé à reprendre la tête du parti radical, à formuler à la tribune ses principes de revendications, à sortir enfin de l'effacement volontaire dans lequel il s'est confiné depuis longtemps déjà. »

LES TRANSACTIONS DE BOURSE

M. Calvinhac a déposé l'amendement suivant à la loi de finances :

« Les transactions de Bourse dites de spéculation, c'est-à-dire les marchés à terme, sont soumises à l'impôt. Il sera perçu par le Trésor pour chacune de ces opérations un droit égal au courtage prélevé par les agents de change.

« Les procès de maison à client ou de client à maison ne seront reçus par les tribunaux qu'autant que les droits du Trésor auront été acquittés, et cela sans préjudice des poursuites qui pourraient être instituées par le gouvernement pour contravention à la loi.

« Tout contrat qui n'aura pas satisfait à l'impôt sera frappé d'une amende égale à dix fois le montant du droit, sans préjudice du paiement de ce droit. En cas de récidive, l'amende pourra être doublée. »

DROIT SUR LES VOYAGEURS

M. Pelletan et un grand nombre de ses collègues ont déposé un amendement à la loi de finances, aux termes duquel est abrogé l'article 12 de la loi du 16 septembre 1871 établissant une taxe additionnelle de 10 0/0 :

1° Sur le prix des places des voyageurs transportés par voitures publiques, par bateaux à vapeur et autres consacrés au public ;

2° Sur le prix des transports de bagages et de messageries à grande vitesse par les mêmes voies.

Le gouvernement français sera représenté par un ambassadeur extraordinaire aux obsèques solennelles du roi de Hollande.

Au lieu d'envoyer à M. Louis Legrand, notre représentant auprès du gouvernement des Pays-Bas, des lettres de créance l'accréditant pour la circonstance en qualité d'ambassadeur extraordinaire, le gouvernement français confiera l'ambassade extraordinaire à un officier général de notre armée ou à un fonctionnaire civil de l'ordre le plus élevé.

On parle du général de Galliffet ou du général Février.

Quant au service funèbre qui sera célébré à Paris par les soins de la légation des Pays-Bas, la date n'en est pas encore fixée. M. le chevalier de Stuers n'a pas encore informé le ministre des affaires étrangères de ses intentions à cet égard.

C'est un haut fonctionnaire du ministère des affaires étrangères qui viendra présenter les félicitations du gouvernement de la République française au grand-duc lors de son arrivée à Luxembourg.

Ce haut fonctionnaire sera porteur d'une lettre autographe de M. Carnot.

Les élections italiennes continuent à préoccuper l'opinion publique en France. M. Crispi sort vainqueur ; c'est là un fait indiscutable, et comme le fait remarquer *l'Autorité*, ce succès démontre que le peuple italien n'est pas disposé aux aventures.

Faut-il s'alarmer, dans notre pays, du triomphe du ministre et de ses amis ?

« La France peut redouter que le ministre italien, que le vassal de l'Allemagne n'entraîne de sa propre autorité son pays dans quelque aventure belliqueuse susceptible de troubler notre repos, mais, d'un autre côté, elle a le droit de se convaincre que si M. Crispi se livrait à des imprudences, celles-ci pourraient bien n'être commises qu'au détriment de sa popularité et au préjudice de son prestige.

Au point de vue extérieur, il est incontestable que les élections italiennes décorent d'un relief nouveau le ministre italien ; numériquement, la majorité qu'il vient de conquérir semble, en effet, fortifier davantage l'autorité déjà très grande dont il jouissait ; personnellement, il a

été élu trois fois, et l'opposition paraît tout à fait désarmée ; mis si l'on y regarde d'un peu près, si l'on se donne la peine d'ausculter ce pompeux triomphe, pour peu qu'on résiste à la contagion des emballements de commande, on se convainc que la médaille de M. Crispi a aussi son revers. Sa triple élection a eu lieu, en somme, en Sicile, son pays, et est due à des questions d'intérêts locaux.

Elle n'a qu'une signification purement décorative. D'un autre côté, des antagonistes, qu'il avait personnellement à cœur de voir échouer, ont été élus haut la main, tels que Sbarbaro, actuellement en prison, et Costa, en exil. »

Crispi serait mal venu, après cela, de s'enorgueillir. Il est trop habile pour ne pas comprendre.

LA TUBERCULOSE

Le docteur Péan a fait dans la matinée de samedi, à l'amphithéâtre de l'hôpital Saint-Louis, une conférence sur la découverte du docteur Koch.

De nombreux médecins y assistaient. M. Péan a rendu compte de chaque expérience faite par lui et a ajouté :

« Nous sommes dans une période d'expériences et nous ne pouvons pas encore tirer de conclusions. Il ne faut pas en sortant d'ici que vous disiez : on nous a prouvé que le docteur Koch a fait une découverte valable qui guérit.

« Le docteur Koch a trouvé un remède qui rendra des services à la médecine ; mais il nous faudra attendre pour savoir si ce remède nous donnera des guérisons durables. »

LE JUGEMENT DE LA 9^e CHAMBRE

La presse, sans distinction d'opinions, apprécie sévèrement la condamnation prononcée contre M. Moro, reporter au *Matin*, et motivée par le fameux interview des jurés désignés pour siéger dans l'affaire Eyraud.

M. Toutée, président de la 9^e chambre, est fort malmené, et le moindre compliment qu'on lui fasse est de le comparer à feu Delesvaux, ce magistrat de l'Empire si impitoyable aux journalistes qui avaient le malheur de passer à portée de son code.

C'est qu'en effet ce jugement, aussi bien par ses motifs que par certaines circonstances des débats, dérouté toutes les notions d'équité et de droit.

A la première nouvelle des poursuites, apprenant que le parquet visait un délit d'injure adressée à des jurés, nous avions cru qu'il s'agissait des lignes plus que désobligeantes consacrées par le reporter du *Matin* au seul juré qui ait compris et fait son devoir, en refusant de se prêter à l'interview et en éconduisant brusquement l'interviewer.

Il n'en était rien. Le jugement nous a appris que l'article du *Matin* n'était nullement incriminé, mais seulement la démarche faite par le reporter auprès des jurés, que c'est uniquement cette démarche qui constitue une injure à l'égard des jurés qu'on provoquait à manquer à leur devoir, et que, par conséquent, on considérait comme capables d'y manquer.

Il est évident qu'au point de vue de l'ingé-

niosité, c'est curieux et charmant. Mais nous nous habituerons difficilement à envisager un jugement comme la solution d'une charade ou d'un mot carré. Une bonne administration de la justice ne comporte pas de pareilles subtilités. Le juge ne doit pas mettre les textes à la torture dans le but d'atteindre des actes plus ou moins blâmables que le législateur a, volontairement ou non, négligés. Si des lacunes existent, ou se révèlent dans les lois, c'est à ceux qui les font et non pas à ceux qui les appliquent qu'il appartient de les combler.

Or, dans l'espèce, on ne fera comprendre à personne que l'indiscrète démarche du reporter du *Matin* présente à un degré quelconque un caractère injurieux à l'égard des jurés interrogés. On est unanime dans la presse à espérer que la Cour d'appel n'hésitera pas à infirmer un jugement qui ne blesse pas moins l'équité que le sens commun.

Quant aux circonstances particulières qui ont marqué les débats, il en est deux qui méritent d'être relevées.

La première, c'est la lecture du rapport de police dans lequel se trouve certifié le républicanisme éprouvé du reporter du *Matin*. C'est là une note très caractéristique des temps où nous vivons. Le commissaire de police qui a rédigé ce rapport n'a pas cru qu'il fût indifférent aux juges d'être fixés sur le plus ou moins d'attachement du prévenu aux institutions actuelles.

Il y a une candeur que l'on pourrait qualifier plus sévèrement dans ce fait de mettre dans le plateau de la balance de la justice les opinions politiques des justiciables. N'était-ce pas assez de le faire, était-il nécessaire de l'avouer ?

L'autre circonstance est encore plus curieuse. Au cours du procès, M^e Doumerc, l'avocat du prévenu, développant cette thèse que la magistrature elle-même tenait peu de compte du secret professionnel et allait parfois au-devant des interviews, voulut, à l'appui de sa thèse, donner lecture de deux lettres incluses dans son dossier. M. le président Toutée para ce coup droit en interdisant la lecture de ces lettres. Ce n'est un mystère pour personne qu'elles émanent d'un haut magistrat du parquet et qu'elles contiennent de piquantes révélations adressées au journal le *Matin* sur la procédure suivie dans l'affaire Boulanger au moment où le Sénat fut saisi de cette affaire.

Cet incident a eu un grand retentissement au palais et nous ne serions pas surpris que ces lettres fussent publiées.

COTTA.

LE LUXEMBOURG

La mort du roi de Hollande Guillaume III fait entrer dans une phase nouvelle la question du Luxembourg, que l'on peut considérer d'ores et déjà comme un avant-poste du teutonisme, ainsi que le proclame sans pudeur la *Gazette de Cologne*.

Rappelons d'abord, en quelques mots, l'existence politique de ce duché.

Le Luxembourg a été donné, en 1815, au roi des Pays-Bas Guillaume I^{er}, en dédommagement des biens qu'il possédait dans le duché de Nassau, cédé à la Prusse.

Quoi qu'il en soit, Aldolphe de Nassau est aujourd'hui grand-duc de Luxembourg, et c'est un Allemand avéré.

Il l'était moins en 1866, lorsque les Prussiens le chassèrent de son duché : mais, l'année suivante, mettant de côté toute dignité et ne considérant que son intérêt, le prince fit amende honorable pour rentrer en possession de ses biens personnels.

Depuis cette époque, la couronne ducal est restée dans la famille d'Orange-Nassau. C'est comme membre de cette famille que Guillaume III exerçait son autorité sur le Luxembourg, et non parce qu'il était roi de Hollande.

Mais il meurt sans héritier masculin, et, suivant les clauses du traité de 1867, le lien, d'ailleurs exclusivement personnel, qui réunissait le Luxembourg et la Hollande, se trouve rompu. Le duché revient de droit à la branche allemande, dont le chef est Adolphe de Nassau.

Guillaume III n'aimait guère ce prince ; il l'avait vu avec peine prendre la régence du duché pendant sa maladie et avait vainement cherché à le faire déchoir de ses droits à sa succession.

Sa réconciliation avec les Hohenzollern fut définitivement scellée, en 1883, par le mariage de sa fille avec le grand-duc héritier de Bade, petit-fils de l'empereur.

C'est, en réalité, l'Allemagne qui entre en Luxembourg avec Adolphe de Nassau.

Le terrain est tout préparé : déjà le duché fait partie de l'union douanière allemande ; ses chemins de fer sont exploités par des compagnies allemandes, et cela depuis 1871. L'influence germanique s'y exerce si bien qu'elle a suffi, jusqu'à ce jour, pour empêcher la construction d'une voie ferrée directe sur Longwy.

Ce n'est pas d'hier que les Allemands convoient Luxembourg : on se souvient qu'en 1867 cette ville faillit devenir le prétexte d'une guerre avec la France.

Il suffit, d'ailleurs, de regarder une carte pour s'expliquer leur désir de posséder ce point tragique, dont les fortifications sont dues au génie de Vauban.

C'est d'abord un nœud de route et de voies ferrées au point de rencontre des directions les plus courtes de la frontière française, à Trèves et Coblenz d'une part, à Cologne de l'autre.

La place elle-même, déclassée en 1867, devait être démantelée à cause de sa position en terrain neutre ; mais on se contenta d'éventrer son enceinte sur une largeur de 60 mètres pour former le débouché de la grande rue de la ville. Depuis cette époque, on a tracé de spacieux boulevards sur les remparts, sans cependant faire disparaître partout les escarpes et les contre-escarpes.

Les touristes peuvent encore aujourd'hui

visiter les galeries taillées dans le roc et les étages de casemates ; autour de la ville, les anciennes redoutes sont des lieux de promenade, d'admirables observatoires d'où l'on découvre le charmant panorama de la ville basse et industrielle, des rocs taillés à pic et des prairies bien arrosées.

En résumé, on pourrait, en très peu de temps, relever les fortifications.

Mais la nature s'est chargée, à elle seule, de faire de Luxembourg une véritable forteresse.

Le plateau qui la porte est taillé à pic sur trois côtés et se trouve bordé sur ces trois faces par le fossé naturel de l'Alzette au Nord et à l'Est, du Pétrusse au Sud ; il domine ce fossé de 64 mètres.

Cependant, la ville n'est pas à l'abri d'un bombardement à l'ouest et au sud.

Luxembourg aux mains des Allemands étendrait fort utilement au Nord leur front de résistance ou leur base offensive sur la Moselle, masquée jusqu'à ce jour par Metz et Thionville.

Le camp retranché qu'ils y construiraient empêcherait une armée française de tourner Metz par le Nord ou de s'avancer directement sur Coblenz.

Enfin, il pourrait servir de pivot de manœuvre à une armée allemande qui traverserait la Belgique pour entrer en France.

Les Allemands peuvent se réjouir : ils ont un des leurs dans la place, en attendant qu'ils y aient une garnison. (France militaire.)

Le patinage à Paris

On lit dans le *Figaro* de samedi :

« Le patinage, le grand sport de l'hiver, sera inauguré ce matin au Cercle des patineurs du Bois de Boulogne.

» La glace des lacs, qui avait hier quatre centimètres, atteindra cette nuit l'épaisseur réglementaire.

» Hier matin, le thermomètre du Cercle a marqué 17 degrés au-dessous de zéro ; il marquait encore 6° à quatre heures de l'après-midi.

» D'après les prévisions météorologiques, nous aurons un froid exceptionnel jusqu'au 18 décembre, notamment dans les bassins de la Loire et de la Seine, comme en 1879.

» Cette triste nouvelle remplira de joie les patineurs. »

Extrait du même journal, numéro d'hier dimanche :

« La première journée du patinage a été hier des plus brillantes.

» Le duc de La Force, qui, avec le comte de Saint-Priest, le baron de Soubeyran, et MM. Henry Blount et Robert Hennessy, fait partie du sous-Comité du patinage, avait essayé dès les premières heures la résistance de la glace.

L'épreuve ayant réussi, la séance a été ouverte à dix heures.

» Parmi les plus intrépides, on a vu aussitôt M^{me} et M^{lles} de Montbrison, M^{me} et M^{lle} Munroe, M^{lles} Cahen d'Anvers, Kahn, Poisson, Micard, baron et baronne Roissard de Bellet, vicomte de Janzé, M. et M^{me} de Scitieux, vicomte de Salignac-Fénelon avec ses enfants, etc.

» Dans l'après-midi, la foule a été encore plus nombreuse. Il y avait là le comte de Bari, le comte de Mun, MM. Henri Cartier, Fernand Bertin, comte d'Andigné, M^{me} Fould, MM. de Bunsen, Lister, Charles de Waru, le capitaine Frost, etc.

» Aucun incident. »

LE FROID ET LA NEIGE

A Paris, la neige couvre encore les toits ; le froid est toujours rigoureux et sec.

Les rigoureux de la saison se font, du reste, sentir en province et à l'étranger.

La Bretagne et toute la région de l'Ouest est fort éprouvée.

Près de Saint-Briec, la neige a atteint 70 centimètres de hauteur ; à Cherbourg, 50 ; à Châteaudun, 45.

A Flers-de-l'Orne, le thermomètre est descendu au-dessous de 47 degrés.

A Cherbourg, on a trouvé, sous le porche de l'église de la Sainte-Trinité, une femme, âgée de 60 ans, morte de froid.

Tous les trains de l'Ouest sont arrivés à Paris avec des retards.

Dans le Gers, les Pyrénées, la neige tombe, ainsi qu'en Espagne où le thermomètre — chose inouïe pour ce pays, — est à 9 degrés au-dessous de zéro.

On lit dans un journal de Paris :

« Les années se suivent et... se ressemblent. La neige a fait cette année son apparition à Paris le 27 novembre. C'est exactement le même jour que la neige est tombée à Paris pour la première fois l'année dernière. »

NOUVELLES MILITAIRES

MANÈGES MILITAIRES

Afin de donner à l'instruction de la cavalerie toute l'impulsion compatible avec le service de trois ans, M. le ministre de la guerre a décidé qu'un manège sera construit en 1894 dans chacun des corps d'armée de l'intérieur et des gouvernements militaires de Paris et de Lyon, soit un total de vingt manèges.

Toutefois, il est possible que ce nombre soit augmenté si l'on parvient à réaliser des économies sur des travaux similaires.

Par suite, avant de désigner les villes de garnison où l'on construira les nouveaux manèges, M. le ministre de la guerre vient de demander aux commandants de corps d'armée et aux

gouverneurs militaires de lui adresser, pour leur corps d'armée, la liste de ces garnisons établie par ordre de préférence.

CONSTRUCTION D'UNE CASERNE

Le Conseil municipal de Roubaix a voté vendredi soir deux millions pour la construction d'une caserne et l'installation d'un régiment de cavalerie.

L'Etat devra rembourser la moitié de ladite somme en trente annuités.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

La Sainte-Cécile à Saumur

L'Harmonie Saumuroise célébrait hier la fête de sainte Cécile. La journée a commencé par une messe en musique dans l'église Saint-Pierre.

A onze heures précises, M. l'abbé Chasles montait à l'autel devant une assistance aussi nombreuse que choisie. L'église était absolument pleine, comme aux plus grands jours de fête.

Nous croyons savoir que le projet d'une messe est due à l'initiative d'un des membres les plus dévoués, les plus capables, qui toujours met son talent incontesté à la disposition des œuvres de bienfaisance et des cérémonies religieuses.

La proposition de M. Edmond Boutin, vice-président de l'Harmonie, a été accueillie avec un noble empressement par tous ses collègues, heureux, comme tant d'autres sociétés musicales, de rendre un public hommage à sainte Cécile.

L'Harmonie a exécuté tout d'abord la marche du *Prophète*, de Meyerbeer, avec tout le fini et la perfection que nous lui connaissons depuis sa fondation. Elle a également fort bien interprété la *Muette de Portici*.

M. Dimitri, baryton du Théâtre-Lyrique de Paris, se faisait entendre ensuite dans le *Pater*, de Niedermeyer ; il a chanté à la fin de la messe le *Sancta Maria* de Faure. M. Dimitri a une voix d'une très grande ampleur et bien timbrée, meilleure peut-être dans le médium que dans la basse. Il était accompagné par M^{lle} Lecoq.

Vint ensuite une romance sans paroles de Sivori, par M. Goubeault. Ce superbe talent, si connu des Saumurois, n'est plus à décrire ; c'est toujours avec une sûreté exquise et une grande expression que M. Goubeault fait chanter son instrument.

Le morceau final, la marche solennelle de la *Messe de Sainte-Cécile*, d'un heureux à-propos, a été enlevé par l'orchestre d'une façon

2 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

Le Mariage de Suzanne

PAR PAUL MARROT

II

Antoine, le jardinier, s'était fait plusieurs idées fausses sur cette jeune maîtresse que lui avait annoncée son maître d'une façon si peu explicite.

D'abord, il s'imaginait que M. Puyberton lui voulait imposer une intrigante à qui un légitime mariage et une jeunesse capricieuse livreraient tout dans la maison, personnes et choses, corps et âmes.

Ensuite, il s'était figuré cette jeune maîtresse l'air hautain, marchant la tête levée et s'amusant à décapiter du bout de son ombrelle ses chères hémérocalles bleues.

Quand il entendit s'arrêter à la porte la voiture qui lui amenait cette redoutable inconnue, il prit sa bêche et s'installa comme pour un travail urgent dans le coin le plus retiré du jardin. Il retardait ainsi de quelques minutes le moment de voir le tyran domestique.

En réalité, Antoine, sa bêche à la main, ne

bêchait pas, il réfléchissait à sa nouvelle situation.

Quand, après quelque temps d'un travail simulé, il vit une robe flotter entre les groseillers, il jugea qu'il n'y avait plus rien à faire dans ce coin ; il mit sa bêche sur son dos et s'appréta à regagner sa maison.

Mais les jardiniers ne furent pas leur destinée ; Antoine, au premier détour d'allée, se trouva face à face avec M. Puyberton et l'inconnue.

— Ma fille, voici le jardinier, dit M. Puyberton. Antoine est un digne homme, à mon service depuis quatorze ans, et je n'ai jamais eu à me plaindre de lui ; j'ai cru que tu en seras contente.

— C'est vous, dit la jeune fille, s'adressant à Antoine embarrassé de sa bêche, de sa casquette et de sa personne, c'est vous qui prenez soin de ce jardin ; il est charmant. Jamais je n'ai vu de parterres mieux entretenus. J'adore les fleurs ; j'en aurais même cueilli quelques-unes si je n'avais craint de mal choisir et de déranger votre ouvrage.

Antoine s'attendait à une scène tout autre. Celle qui lui parlait mettait une douceur exquise dans ses paroles. Elle était gracieuse à

ravir ; elle avait cet air délicatement modeste qui va si bien aux blondes. Avec cela, des yeux noirs, et un teint délicieux de fraîcheur.

Elle parlait en penchant légèrement la tête sur l'épaule sans aucune affectation, et son sourire ouvrait deux fossettes au bas de ses joues.

Tout aussitôt Antoine prit l'allée qui menait au parterre et, tout confus de bonheur, se mit lui-même à saccager ses plants pour composer un bouquet.

On peut croire qu'il ne négligea rien.

D'un coup, cette jeune maîtresse, qu'il redoutait tant, avait fait sa conquête ; l'honnête jardinier, en coupant ses fleurs, ne se demandait pas comment il se faisait que M. Puyberton eût cette fille et pourquoi lui, Antoine, son vieux serviteur, l'avait ignoré jusqu'ici. Quand on veut faire un bon bouquet, voyez-vous, il ne faut pas s'amuser à chercher des mystères ; il voulait avant tout se surpasser pour expier, par un cadeau superbe, les mauvaises idées qu'il avait eues. Il y mit tout son art ; et ce fut en balbutiant des paroles d'excuses qu'il présenta à Mlle Suzanne le fruit de sa cueillette diaprée et odorante, véritable don princier.

Il se retira, joyeux jusque dans l'âme, des remerciements de la jeune fille.

— C'est bien, Antoine, dit M. Puyberton ; nous augmenterons tes gages.

— Ah ! oui, mon bon père, dit Suzanne, enivrée de la vue et des parfums d'un si glorieux bouquet.

Le père et la fille continuèrent leur promenade par le jardin. M. Puyberton expliquait tout à Suzanne avec une verve d'artiste ; l'horticulteur se montrait sous le père, il prenait à cette promenade un double plaisir ; il en devenait presque loquace.

Au bout d'une charmille où s'élevait la clôture, un petit pavillon, en dehors du jardin, se dressait avec son balcon de sapin et son toit où tournait une girouette à sujet. Tout un étage surmontait le mur ; l'habitant de cette sorte de chalet avait vue sur le jardin de Puyberton.

— Voici, dit le père, la seule chose gênante dans ma propriété ; je hais les voisins qui peuvent voir chez nous. J'ai plaidé pour faire supprimer cette servitude, j'ai perdu ; j'en ai appelé, je plaide encore ; j'ajouterais que, heureusement, ce pavillon est habité par une personne très discrète et dont tu feras bientôt

exceptionnelle. Sous la direction de M. X..., auquel M. Goubeault avait cédé le bâton de chef d'orchestre pour reprendre son violon, les effets les plus divers ont été rendus avec une rare perfection. Les exécutants ont passé du doux au sévère, et à des phrases pleines de majesté ont succédé de délicieux murmures que l'assistance eut volontiers applaudi.

Dans une courte et chaleureuse improvisation, M. le curé de Saint-Pierre, du haut de la chaire, a remercié les membres de l'Harmonie de leur bonne inspiration, leur en a exprimé toute sa gratitude pour l'initiative qu'ils ont prise à pareil jour, et pour le concours empressé que plusieurs de ses membres donnent en maintes circonstances aux solennités catholiques.

Le pasteur a félicité ces artistes qui ont bien contribué, pour une bonne part, à mettre la musique en honneur dans Saumur, de s'être ainsi inspiré du sentiment religieux. C'est à cette source que les grands talents, depuis David, les Méhul, les Mozart, l'illustrée Gounod et tant d'autres ont trouvé leurs meilleurs accents.

M. le curé, avant de terminer, a fait appel au savoir des musiciens pour toutes les grandes solennités religieuses afin de donner plus d'éclat à ces fêtes.

Le soir, c'était un grand concert au théâtre que l'Harmonie offrait à ses membres fondateurs et souscripteurs.

Malgré la température glacée, la salle était comble. L'Harmonie s'était assuré le concours de M. Dimitri, du Théâtre-Lyrique, de M^{lle} Duet d'Arbel, des Concerts du Trocadéro, de M. Maurice, basse des Concerts populaires. M. Muray devait aussi se faire entendre : il en a été empêché.

M. Dimitri a chanté la *Cloche de ma vieille église* et un chant patriotique alsacien fort applaudi. Ce baryton a certainement fait beaucoup plus plaisir dans ce concert que le matin à la messe ; aussi a-t-il été couvert d'applaudissements et rappelé plusieurs fois.

M^{lle} Duet d'Arbel est une vieille connaissance ; nous ne voulons pas dire par là qu'elle ait vieilli en âge, mais en talent. Pour une artiste, qu'est-ce qu'une année, quand on est jeune et jolie ?

M^{lle} d'Arbel a semblé s'être perfectionnée et avoir acquis plusieurs qualités maîtresses dans l'art du chant. Malheureusement elle a eu à braver le souvenir si récent de M^{me} Arnoldson dans la *Barbier* et ses autres morceaux n'ont pas été compris à leur juste valeur.

Elle a cependant partagé, avec M. Dimitri, l'enthousiasme de la salle entière dans le duo de *Galathée*, qui leur a permis de développer toutes les ressources de leur bel organe.

M. Maurice nous paraît être une très bonne basse ; dans son solo, il a prouvé combien il était habile à vaincre les difficultés avec un ins-

connaissance. C'est une vieille maîtresse de piano, Mlle Philomène, qui te continuera les leçons, si tu veux. Ses fenêtres sont toujours fermées ; mais un autre locataire pourrait s'installer ici, et...

A ce moment même, une fenêtre du pavillon s'ouvre, un jeune homme apparaît, pousse les persiennes en chantant et s'avance sur le balcon.

M. Puyberton fut interloqué.

On le serait à moins : imaginez un excellent industriel s'attendant à voir le visage d'une vieille maîtresse de piano qui s'appelle Philomène, et qui, tout à coup, se trouve en face d'un déluré garçon, vêtu de façon printanière, un bouton de rose au revers de son paletot blanc.

Le jeune homme manifesta également une certaine surprise en voyant deux personnes arrêtées sous ses fenêtres et le regardant.

M. Puyberton se retourna vivement.

— Allons voir, dit-il à sa fille, si tanté Rose est reposée.

Et ils se dirigèrent du côté de la maison, tandis que le nouveau locataire du pavillon les suivait des yeux.

(A suivre.)

trument aussi ingrat. Lèvres et doigté sont chez lui d'une grande souplesse.

M. Goubeault a réédité ses variations d'Alard sur *Rigoletto* avec tout le talent qu'on lui connaît. Nous nous ferions un plaisir de donner à ses côtés le nom du pianiste distingué qui pendant toute la soirée a accompagné les morceaux. On nous dit que ce nom doit être gardé sous silence. Nous le regrettons d'autant plus que M. X... est un de nos amis qui, à plusieurs reprises, nous a charmé par son talent, aussi bien lorsqu'il dirige sa phalange d'artistes pour la plupart formés par lui, que lorsqu'il est chargé de tenir un piano. Mais qu'il était donc mal servi par son instrument ! Après le concerto pour piano dont M. X... est l'auteur, il a dû paraître et jouer une autre de ses inspirations.

Nous arrivons à la partie comique du programme. Elle a été remplie en tous points d'une façon remarquable par MM. Calvel, Guénault et L. Boutin. M. Calvel a chanté la première sortie — *tout seul* — d'un jeune lycéen ; M. Guénault a été très plaisant et surtout d'une raideur très exacte dans ses deux monologues anglais. Enfin, M. Boutin a été très désopilant dans le *Muet-Assassin* avec M. Calvel. Si la longueur de l'ouvrage avait pu le permettre, le public aurait réclamé une seconde audition.

TEMPÉRATURE

Les glaçons sont arrivés en Loire hier soir à la nuit en assez grande quantité, et ils coulaient dès ce matin à pleins bords.

Le thermomètre est descendu ce matin à 7 degrés au-dessous de zéro.

Temps clair. Vent nord.

Le baromètre, quoique haut, est en baisse.

On patine à Saumur depuis hier matin.

SAINTE-HILAIRE-SAINTE-FLORENT. — Un incendie s'est déclaré hier, vers 2 heures de l'après-midi, dans une maison qu'habite M. Mollay, route du Pont-Foucharde à Saint-Florent.

Le feu s'est communiqué au grenier par la cheminée. Une fissure a laissé passer des étincelles dans des fourrages qui se sont enflammés. Une partie du mobilier de M. Mollay a été brûlé.

Les pompes de Saint-Florent et de Bagnoux ont été mises en batterie et ont circonscrit le feu dans un foyer assez restreint.

VILLEBERNIER. — *Vols.* — Depuis quelque temps, la commune de Villebernier est exploitée par une bande de maraudeurs qui pénètrent la nuit dans les fermes et font main-basse tout particulièrement sur les volailles.

Ces jours derniers encore, plusieurs habitants de cette commune ont eu à constater le passage de certains malfaiteurs dans leurs poulaillers, et toutes les recherches qui ont été faites sont restées infructueuses.

PREDICTIONS DE NICK POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE

Mêmes conditions astronomiques à peu près, mêmes résultats.

Sauf quelques rares accalmies ou éclaircies de courte durée qui se manifesteront sur la zone méridionale principalement avec gelées intermittentes.

La première et la seconde dizaine seront généralement agitées et humides particulièrement sur les zones du centre et du nord, avec coups de vent, bourrasques, gros temps, sinistres, pluie, neige sur les montagnes, crues d'eau, ou dégel, cela aux époques indiquées ci-après, lesquelles correspondent avec les points astronomiques, savoir :

1. Vers les « 1^{er}, 3, 4 (?), 6, 8, 10 » ; 2. vers les « 12 (?), 14, 16 » ; 3. vers les « 18, 20 (??), 22, 24 » ; 4. vers les « 26 (?), 28, 30, 31. »

Cela tantôt sur une zone, tantôt sur une autre, selon les époques, et suivant le mouvement de déclinaison des astres, notamment celui de la lune.

La troisième dizaine sera moins variable que les deux autres, principalement sur la zone méridionale, avec accalmies, éclaircies et gelées intermittentes assez vives. Quelques coups

de tonnerre épars vers les 5, 8, 11, 15, 21, 27, dates qui correspondent avec certains points astronomiques.

Les gros temps, les sinistres, les tourmentes de neige sur les montagnes, sont à redouter, ainsi que les débordements ou débordements ou dégels.

Avis aux intéressés !...

En somme, le prochain hiver sera plus agité, humide, tempéré, brumeux dans l'ensemble, que sec, clair et froid.

Néanmoins, quelques gelées vives se produiront avec les accalmies et les éclaircies, sur les trois zones, notamment sur les points élevés.

Les perturbations retardent de un à trois jours pour la France, suivant les latitudes ou les longitudes, et de trois à cinq jours pour le reste de l'Europe, chose qu'il ne faut pas perdre de vue.

UN PROFESSEUR SURCHARGÉ

Au collège de Blois, raconte l'*Avenir de Loir-et-Cher*, le professeur de philosophie est vraiment surchargé. Son cours se compose de : un élève, et encore celui-ci est-il fils, paraît-il, d'un fonctionnaire.

L'établissement en question coûte, par an, près de 40,000 francs à la ville ; il serait intéressant de savoir ce que, dans cette somme élevée, représente la part proportionnelle de cet unique élève de philosophie.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 29 novembre 1890.

Le marché est hésitant et les transactions se resserrent de plus en plus. Le 3 0/0 fléchit à 94,90 ; le 4 1/2 0/0 à 104,20.

Le Crédit Foncier n'en reste pas moins très ferme entre 4290 et 4295.

La Banque d'Escompte accentue sa reprise à 565. Les actions de la Compagnie Nationale des Chemins de fer à voie étroite se traitent à 508,75.

Le Crédit Mobilier se négocie à 425 avec d'excellentes tendances.

La Société Générale ne varie pas à 493,75.

Le Crédit Lyonnais s'échange à 795. On peut considérer comme certain que le prochain coupon sera de 40 fr.

La Banque de Paris conserve son avance à 838.

Le marché des valeurs argentines est plus soutenu. Le service des coupons et de l'amortissement normal des emprunts argentins 1881, 1884, 1886 qui se traitent à notre Bourse est assuré. Les obligations des Chemins Argentins et des Chemins de la province de Santa-Fé ont monté encore à 330 et 301,25 respectivement. La reprise sur ces deux titres en est à ses débuts.

Signalons l'accueil très favorable fait par les capitalistes aux actions de la Silver Glance. Cette mine d'argent d'une richesse incomparable est appelée à donner des bénéfices qu'on n'évalue pas à moins de 120 0/0 du capital versé. Le prix plus que modeste de l'action en fait, dans la meilleure acception du mot, une valeur essentiellement populaire.

Les Chemins Economiques font 441.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 30 Novembre 1890.

Versements de 93 déposants (24 nouveaux), 39,067 fr.

Remboursements, 19,026 fr. 18.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

PRIME DU JOURNAL. — Dès à présent et à l'occasion des FÊTES DE NOËL et du JOUR DE L'AN, nous offrons à nos lecteurs une prime exceptionnelle consistant en une caisse de 12 bouteilles VIEUX MUSCAT MALVOISIE (récolte 1870, du château d'AVALL-RICH, Roussillon) rendue franco à domicile, contre mandat-poste de 48 FRANCS à notre ordre ; la valeur de notre prime consiste surtout dans les qualités exquisées de ce vin, et dans son extrême rareté.

Ma dernière cartouche

Montaut (Haute-Garonne), le 27 avril 1890. — Depuis quatre ans je souffrais de douleurs rhumatismales à une jambe ; j'avais employé tous les remèdes connus sans résultat. Je me suis enfin décidé à employer votre BAUME VICTOR comme ma dernière cartouche ; après 5 ou 6 jours j'ai été miraculeusement soulagé. Je vous adresse mes remerciements avec l'autorisation de publier ma lettre.

(Sig. lég.)

FRANÇOIS BLANC.

EXTRAIT D'UNE LETTRE d'un médecin du département de la Creuse qui écrivait : « J'ai fait usage de vos Pilules Suisses ; j'ai constaté qu'elles agissent plus sûrement que toutes les pilules similaires ; tous mes clients en ont été contents ». — Cette attestation authentique est adressée à M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris.

Théâtre de Saumur

DIRECTION : SUREAU-BELLET

LUNDI 1^{er} Décembre 1890

LAKMÉ

Opéra-comique en 3 actes, de MM. Gondinet et Gille, musique de LÉO DELIBES.

Bureaux, 8 h. ; rideau, 8 h. 1/2.

CONSEILS ET RECETTES.

CONTRE L'INSOMNIE

Lorsqu'on éprouve une fatigue de tête et que le sommeil vient avec peine, il faut appliquer sur la nuque une compresse double trempée dans de l'eau bien froide, et recommencer plusieurs fois l'opération. Des lavages d'eau froide sur la nuque font parfois le même effet, mais sont moins efficaces que la compresse. Quand les yeux sont fatigués et que le sommeil ne vient pas, on met sur les yeux un linge fin trempé dans de l'eau chaude.

L'effet de ces deux simples remèdes est assez prompt, les nerfs se calment même plus énergiquement qu'avec des narcotiques.

MARCHÉS

LONGUÉ. — *Marché du 27 novembre*

Blé, l'hect., 20 fr. — Seigle, 12 à 12 50. — Orge, 13 fr. — Avoine, 9 fr. — Foin, la charrette, 45 à 50 fr. — Paille, 25 fr. — Pommes de terre, le d.-d., 1 25. — Pain, les 6 k., 2 fr. — Beurre, le 1/2 kil., 1 25. — Œufs, la douzaine, 1 20. — Volailles, la couple, 3 à 6 fr.

HERNIES

COMPLÈTEMENT GUÉRIES

La plus grande reconnaissance est due à celui qui a pour but de soulager l'humanité souffrante. Aussi recommandons-nous vivement notre célèbre spécialiste, M. GLASER, à tous ceux de nos lecteurs atteints de ce mal, pour aller le consulter. La méthode pour se guérir est donnée *gratis* aux indigents. Les guérisons merveilleuses que M. GLASER a obtenues lui ont valu deux médailles.

Il sera visible à Saumur, le 6 décembre, hôtel de Londres ; à Angers, le 7, hôtel du Cheval-Blanc.

Envoyer 50 centimes pour avoir la brochure à J. GLASER, au Raincy, Paris.



FAIT DISPARAITRE CHEVEUX GRIS ENLÈVE LES PELLICULES ARRÊTE LA CHUTE DES CHEVEUX Seul Régénérateur anglais ne poissant pas les cheveux et permettant de friser, donnant progressivement depuis le blond jusqu'au plus beau noir. LE NIGER de HARRIS rend instantanément aux cheveux et à la BARBE leur nuance primitive par une seule application tous les 15 jours. LE NIGER 450. — INOFFENSIF CHEZ PRINCIPAUX COIFFEURS, PARFUMIERS ET PHARMACIENS. Entrepôt à PARIS: HARRIS, 13, Rue de Trévise.

A Saumur, chez COUTARD, coiff. p^r, 2, r. St-Jean

ÉPICERIE CENTRALE

28, Rue Saint-Jean, Saumur

Pois sup^{rs}, la boîte, p^r 6 personnes. 0.85
— — — 3 personnes. 0.50
Haricots verts supérieurs, la boîte, pour 6 personnes. 0.85
Haricots verts supérieurs, la boîte, pour 3 personnes. 0.50
Asperges de 1^{re} qualité à la boîte. 1.30
— très grosses 1 A gentenil. 2.50
Jardinière, Macedon F. d'artichauts, Tomates.

Choucroute de Strasbourg. Nous appelons l'attention de nos clients sur l'article *Pois gras* et *Pâtés de gibiers* dont c'est la pleine saison, qui sont d'une qualité tout à fait irréprochable.

Baisse de prix : Sucre, 1 fr. 05 le kilog.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M^e BEAU-REPAIRE,
Et de M^e BENARDEAU, notaire à Vernueil (Maine-et-Loire).

VENTE

Aux enchères publiques, DE BIENS DE MINEURS

Au plus offrant et dernier enchérisseur
En 5 Lots

DE DEUX MAISONS

ET LEURS DÉPENDANCES

& de trois parcelles de Terre

Et Jardin

Le tout situé commune de Vernantes (Maine-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu le **Dimanche 28 décembre 1890, à 1 heure de l'après-midi, en la Mairie de Vernantes, et par le ministère de M^e BENARDEAU, notaire à Vernueil (Maine-et-Loire).**

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête, par le Tribunal civil de Saumur, le vingt-sept novembre mil huit cent quatre-vingt-dix, homologant une délibération du conseil de famille des mineurs Genest, ci-après nommés, tenue sous la présidence de M. le Juge de paix du canton de Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire), le vingt-sept octobre mil huit cent quatre-vingt-dix, enregistrée :

Et à la requête de M. Elie Genest, débiteur de tabac, demeurant à Douces (Maine-et-Loire), agissant comme tuteur naturel et légal de ses enfants mineurs : Elie Genest, Jules Genest, Adélaïde Genest et Raoul Genest;

Ayant pour avoué constitué M^e André POPIN, demeurant à Saumur, 8, rue Cendrière;

En présence ou lui dûment appelé de : M. Antoine Valarché, scieur de long, demeurant à Douces (Maine-et-Loire), au nom et comme subrogé-tuteur des mineurs Genest, sus-nommés, fonction à laquelle il a été nommé et qu'il a acceptée suivant délibération du conseil de famille desdits mineurs, tenue sous la présidence de M. le Juge de paix du canton de Doué, le vingt-sept octobre mil huit cent quatre-vingt-dix, enregistrée;

Il sera procédé, le dimanche vingt-huit décembre mil huit cent quatre-vingt-dix, à une heure de l'après-midi, en la mairie de Vernantes, et par le ministère de M^e BENARDEAU, notaire à Vernueil (Maine-et-Loire), à la vente, aux enchères publiques, des biens dont la désignation suit :

Désignation

Commune de Vernantes (Maine-et-Loire)

Premier lot

Une maison, située audit lieu l'Escusseau, comprenant trois chambres à feu et un cellier, une chambre froide au-dessus du cellier, grenier sur ces chambres couvert en tuiles, un toit à porcs, lieux d'aisances, jardin devant la maison autant qu'elle en comporte, cour, puits à eau auquel aura droit le puisage du deuxième lot, le tout d'une contenance d'environ deux ares, joignant au levant M. Ricou, au couchant la route de Vernantes à Blou, au nord M^e veuve Huberdeau, et au midi le deuxième lot ci-après.

Mise à prix 900 fr.

Deuxième lot

Une autre maison, située audit lieu de l'Escusseau, comprenant une chambre à feu, grenier au-dessus couvert en tuiles creuses, caves voûtées dessous, une écurie, grenier dessus couvert en tuiles plates, un hangar monté sur piliers adossés à l'écurie, cour, droit de passage au puits dépendant du premier lot, le tout d'une contenance d'environ deux ares, joignant au midi M. Ricou, au couchant la route de Vernantes à Blou, au nord M^e veuve Huberdeau, et au midi le premier lot, et au nord M. Chucho.

Mise à prix 400 fr.

Troisième lot

La moitié juste à prendre au midi, dans un jardin situé dans la pièce de l'Épinay, ladite moitié à une contenance de trois ares soixante-quatorze centiares, joignant au levant M. Mercier, au couchant la route de Vernantes à Blou, au midi M. Guinyon et au nord l'autre moitié du jardin formant le quatrième lot ci-après.

Mise à prix 100 fr.

Quatrième lot

La moitié, à prendre au nord d'un jardin situé dans la pièce de l'Épinay, ladite moitié d'une contenance de trois ares quatorze centiares, joignant au levant M. Mercier, au couchant la route de Vernantes à Blou, au midi le surplus du jardin formant le troisième lot et au nord M^e veuve Huberdeau.

Mise à prix 100 fr.

Cinquième lot

Un morceau de terre, situé dans la pièce de l'Épinay, contenant environ vingt-sept ares quatre-vingt-seize centiares, joignant au levant M. Bresson, au couchant la

route de Vernantes à Blou, au midi M. Ackerman et au nord Madame veuve Assien.
Mise à prix 500 fr.

Total des mises à prix : deux mille francs, ci. 2,000

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente;

2^o A M^e BENARDEAU, notaire à Vernueil, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant sous-signé.

Saumur, le trente novembre mil huit cent quatre-vingt-dix.

ANDRÉ POPIN.

Enregistré à Saumur, le novembre mil huit cent quatre-vingt-dix, folio case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

Etude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, n^o 23.

A VENDRE

Aux enchères publiques

Après décès

& par suite de la minorité des enfants Lorouet

Le **Mardi 2 Décembre 1890, à Saumur, en l'étude et par le ministère de M^e AUBOYER, commis judiciairement,**

UN

ÉTABLISSEMENT DE BAINS Et d'Hydrothérapie

Situé à Saumur, rue du Marché-Noir, n^o 17,

Comprenant : la clientèle, un matériel très complet, et le droit au bail pour 24 années restant à courir.

Jouissance de suite

Mise à prix : **15,000 fr.**

S'adresser à M^e AUBOYER, rédacteur et dépositaire du cahier des charges, ou à M^e BEAUMONT, notaire aux Rosiers. (872)

Etude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

A VENDRE

MAISON D'HABITATION

Située à Saumur, île Maffray, rue de l'Abattoir,

Ayant appartenu à M. et M^e KLEIN.

Revenu brut annuel, 500 fr.

S'adresser à M^e LELIÈVRE, notaire.

A CÉDER DE SUITE

CAFÉ DU MARCHÉ

Place de la Bilange, 24, Saumur

Pour renseignements, s'y adresser. — Conditions avantageuses.

A VENDRE

1^o FOIN, première qualité;
2^o 300 JAVELLES de sarment de vigne;
3^o 185 ÉTAUSSES avec leurs branches, essence frêne, saule et orme;

4^o 40 beaux BALIVEAUX, en frêne, pouvant faire du bois de travail, charroinage, etc.

Ces arbres sont à prendre autour de la prairie de Presles, joignant le pont de Saint-Florent. Exploitation facile.

S'adresser à M. BOUVET-LADUBAY, à Saint-Florent. (865)

A Louer présentement

APPARTEMENTS

FRAICHEMENT DÉCORÉS

Situés à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu, n^o 27.

S'adresser à M. LEROY, à côté, n^o 29. (434)

Etude de M^e BEAUMONT, notaire aux Rosiers-sur-Loire.

GRANDE VENTE MOBILIÈRE

Après décès.

Le **DIMANCHE 14 DÉCEMBRE 1890, et jours suivants, à midi, aux Rosiers-sur-Loire, en la maison où est décédée madame veuve BAILLERGEAU,**

Il sera procédé, par le ministère de M^e BEAUMONT, à la vente, aux enchères publiques, des meubles et objets mobiliers dépendant de la succession de M^{me} BAILLERGEAU.

On vendra notamment :

Un ameublement complet de salon Louis XV, un piano, une grande quantité de fauteuils et chaises de toutes sortes, plusieurs belles garnitures de cheminées, une superbe lampe en cuivre jaune avec sa suspension, un lustre en cuivre et des appliques, plusieurs tables à jeu et à ouvrage, plusieurs tables rondes dont une à rallonges, trois grandes glaces à cadres dorés, plusieurs autres glaces, une cave à liqueur, plusieurs guéridons, deux secrétaires en palissandre et acajou, un canapé, plusieurs tapis et tapisseries, six candélabres, une armoire à glace, trois lits en acajou, deux lits en noyer, tables de nuit, tables de toilette, commode-toilette, une grande quantité de rideaux, linge de table, draps, couettes, oreillers, traversins, couvre-pieds, nappes, serviettes, torchons, batterie de cuisine très complète, plusieurs services de table, vin blanc et rouge en fûts et en bouteilles, bouteilles vides, deux génisses et une grande quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0 en sus. (890)

AVIS

Pendant le passage des glaçons, l'Établissement des BAINS CHAUDS de la Loire sera fermé.

Le jour de la réouverture sera annoncé. (891)

LA
Régisse Sanguinède
GUÉRIT
les Rhumes, Gastrites, Crampes, Faiblesses d'Estomac, et facilite la Digestion.
0 fr. 75 DANS TOUTES PHARMACIES.

ON DEMANDE une bonne FEMME de CHAMBRE, pour Noël. S'adresser au bureau du journal.

ON demande un PETIT CLERC à l'étude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, 17. — S'y adresser. (879)

Une Personne sérieuse demande place de dame de compagnie ou gouvernante ou pour les écritures et la cuisine. — Très bonnes références. — Aux initiales M. J., poste restante, Saumur.

ON DEMANDE une place de Gardé particulier. Le postulant se chargerait d'une partie de jardinage. Bonnes références. S'adresser au bureau du journal.

TAILLE DES ARBRES & entretien des Jardins

Victor MONTAUDON

Mortuaireur-Fleuriste
Rue de Poitiers, n^o 39, SAUMUR
SUCCESSION DE M^{me} V^e GAUGAIN

Plantes d'ornement, Fleurs coupées et en pot, Bouquets pour fête et mariage, Corbeilles.

Demandez à l'ÉPICERIE CENTRALE

LE

Guignolet Combier

2^{fr.} 35 le litre 2^{fr.} 25 par 6 litres

DROITS ACQUITTÉS

Hôtel-Restaurant des Trois Ancres

Ancienne Maison GUÉRINEAU

LIGNAIS, Succ^r

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable à 2 fr. 25 et à 2 fr. 50

Excellents vins rouges et blancs

Déjeuners et Dîners à la carte et à prix fixe, depuis 1 f. 50 et 2 fr.

PENSION DEPUIS 60 FR.

SALONS & CABINETS PARTICULIERS

Dîners sur commande. — On porte à domicile

PRIX MODÉRÉS

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846,
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL,
fournisseur de l'École de cavalerie.

Accords, Réparations, Echanges et Locations de Pianos.

La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnellement avantageux.

Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement. Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1^{re} qualité, nous ont déjà acquis une réputation incontestée dans la contrée.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

ÉPICERIE PARISIENNE

RUE d'ORLÉANS, 33, et RUE DACIER, 38

IMBERT & FILS

DÉPOSITAIRES

Des Chocolats, Cacaos & Thés des R. P. Trappistes de N.-D. d'Aiguebelle par Grignan (Drôme)

Chocolat qualité fine, 1/2 k., 2 fr.; qualité surfine, 2 fr. 50.

— extra — 3 fr. 20; sans sucre, 2 fr. 85.

Cacao, la boîte de 250 grammes, 1 fr. 45, 2 fr. 40 et 2 fr. 50.

Chocolat de l'Abbaye, 1/2 k., 1 fr. 50 et 1 fr. 70.

Thé, choix Aiguebelle, la boîte de 125 grammes, 2 fr. 20 et 2 fr. 65.

A partir de 5 k., remise de 5 0/0 sur tous les Chocolats et Cacaos; pour quantités plus importantes, nous demander les conditions.

La qualité supérieure des Chocolats d'Aiguebelle, due aux bons soins des R. P. Trappistes, explique la faveur des consommateurs pour ces articles de prix très modérés. Le choix des Thés est également supérieur aux meilleures marques connues.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.